

Télépiloter un aéronef (drone) pour réaliser des missions de captations aériennes, relevés et inspections

RS6539 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	323, 326, 340r
Formacode(s)	31862
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	27/03/2024
Date d'échéance	27/03/2027

Certificateur(s)

DRONESTUDIO · SIRET : 82449608700019

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

La certification vise l'ensemble des publics susceptibles de mettre en oeuvre un aéronef télé-piloté (UAV) pour réaliser des missions de captations aériennes, relevés et inspections.

La certification définit et valide l'ensemble des compétences requises pour opérer, en autonomie, un aéronef télé-piloté, dans le cadre d'une mission de vol

(relevés, captations, inspections)

conformément

à la réglementation en vigueur.

Elle garantit que les candidats ont été formés et évalués avec des exigences qualités vérifiées par des professionnels.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

La certification porte sur les compétences suivantes :

- Préparation du vol mission dans le cadre des scénarios nationaux, de la catégorie Open et de la catégorie spécifique : Module M1
- Préparation du vol machine dans le cadre des scénarios nationaux, de la catégorie Open et de la catégorie spécifique : Module M2
- Télépiloter et opérer une mission de vol dans le cadre d'une captation aérienne (photo, vidéo), relevés et inspections en scénarios nationaux, catégorie Open ou catégorie spécifique. : Module M3
- Télépiloter un aéronef en situation anormale dans le cadre des scénarios nationaux, de la catégorie Open et de la catégorie spécifique : Module M4

La certification, permet de garantir que son titulaire maîtrise les compétences permettant de :

- préparer une mission de vol
- préparer l'aéronef télé-piloté pour la mission de vol
- télépiloter un drone civil dans la cadre d'un mission de relevés / captations / inspections
- Paramétrer et opérer les systèmes et capteurs embarqués pour réaliser en toute autonomie une mission de captation, relevés et inspection
- télépiloter un drone civil en situation anormale

La certification répond à la réglementation en vigueur tout en introduisant les garanties et les exigences de compétences professionnelles supplémentaires :

- Maîtrise des spécialisations métiers

- Mise en oeuvre et gestion des dispositifs d'enregistrement et de capture
- Conduite du vol dans le cadre d'une mission de capture, relevé ou d'enregistrement
- Elaboration de plans de vol automatisés

La certification au télépilotage de drone garantit que les candidats ont été formés et évalués conformément aux arrêtés en vigueur. Elle atteste que son bénéficiaire est en capacité d'effectuer des missions de télépilotage conformément aux exigences réglementaires et qu'ils sont en mesure d'opérer des missions de relevés et captation en adaptant les procédures de vol aux spécificités de la mission et aux dispositifs embarqués.

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

- Arrêté du 18 mai 2018 relatif aux exigences applicables aux télépilotes qui utilisent des aéronefs civils circulant sans personne à bord à des fins autres que le loisir - Légifrance
- Arrêté du 2 janvier 2023 fixant la liste des zones interdites à la captation et au traitement des données recueillies depuis un aéronef
- Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à l'utilisation de l'espace aérien par les aéronefs sans équipage à bord - Légifrance
- Arrêté du 3 décembre 2020 relatif à la définition des scénarios standard nationaux et fixant les conditions applicables aux missions d'aéronefs civils sans équipage à bord exclues du champ d'application du règlement (UE) 2018/1139 - Légifrance
- Arrêté du 3 décembre 2020 relatif aux dispositions transitoires de reconnaissance de la formation et des titres des pilotes à distance - Légifrance

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire du CATT (Certificat d'Aptitude Théorique Télépilote) ou BAPD (Brevet d'Aptitude de Pilote à Distance) ou de l'attestation d'aptitude délivrée par le ministre chargé de l'aviation civile. Pas de prérequis dans le cadre de la catégorie Open.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE

1. un professionnel du secteur maîtrisant les compétences visées par la certification, c'est-à-dire disposant d'une expérience du télépilotage en tant que professionnel pour le compte d'un exploitant ou lui-même exploitant autorisé par la DGAC.
2. un représentant de l'organisme de formation

Base légale

Date de décision	27/03/2024
Durée de l'enregistrement	3 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	27/03/2027
Date de dernière délivrance possible	27/09/2027

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RS5906

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.dronestudio-formation.com/formation-pratique-pilote-drone/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6539/>

Où se former

Formations référencées	3
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	1 480 € – 2 300 €
Durée	21 – 40 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	97
Parcours menés à terme	94
Taux d'achèvement	97 %
Période	08/2024 – 09/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	119
Montant total engagé	238 550 €
Coût moyen par dossier	2 005 €
Durée moyenne	35 h
Période	06/2024 – 09/2026
France compétences	89 %
Reste à charge titulaire	8 %
France Travail	1 %
OPCO	1 %
Compte d'engagement citoyen	0 %
Entreprise	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.